

Québec, le 15 août 2017

Monsieur Luc Cayer  
Préfet  
Municipalité régionale de comté  
du Val-Saint-François  
810, montée du Parc  
Richmond (Québec) J0B 2H0

Monsieur le Préfet,

Le 17 mai 2017, la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François a adopté le projet de règlement numéro 2017-03 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le fait de demander l'avis gouvernemental à l'étape du projet de règlement permet de poursuivre des échanges constructifs afin d'intégrer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé et de tenir compte des réalités territoriales de la Municipalité régionale de comté.

Ce projet de règlement vise notamment à agrandir le parc industriel de la Ville de Richmond afin de permettre l'implantation d'une industrie lourde de valorisation de résidus miniers.

Après avoir pris connaissance des documents transmis par la Municipalité régionale de comté, le gouvernement constate que certains éléments de ce projet de règlement ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

... 2

En effet, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie considère que les activités liées à cette industrie lourde de valorisation de résidus miniers pourraient entraîner une augmentation de l'exposition de la population aux poussières d'amiante par les activités de transport, d'entreposage et par les opérations futures de l'usine. Il considère que les mesures de protection prévues ne permettront pas d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de la population.

Ainsi, à l'étape du règlement, la Municipalité régionale de comté devra adopter des mesures de protection spécifiquement pour les activités industrielles liées à la valorisation de résidus d'amiante afin d'assurer la santé et le bien-être publics.

Par ailleurs, une démarche d'accompagnement pourrait être initiée dans le but de trouver des solutions qui assurent la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire tout en considérant les particularités régionales du territoire de la Municipalité régionale de comté, en collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie.

Madame Judith Côté, de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, communiquera avec les représentants de la Municipalité régionale de comté afin de les accompagner dans leurs démarches.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Marc Croteau